## Bureau du 11 juin 2001

## Décision n° 2001-0017

commune (s): Saint Cyr au Mont d'Or

objet : Acquisition, à titre gracieux, d'une parcelle située rue Albert Falsan et appartenant à la Société immobilière d'études et de réalisation (SIER)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

## Le Bureau.

Vu le projet de décision du 1 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0006 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain située rue Albert Falsan à Saint Cyr au Mont d'Or, cadastrée sous le numéro 177 de la section AM.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu de 209 mètres carrés nécessaire à l'élargissement de la voie précitée.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, cette parcelle serait cédée à titre gracieux;

Vu ledit compromis;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0006 en date du 18 mai 2001 ;

## DECIDE

- 1° Approuve le compromis qui lui est soumis.
- 2° Autorise monsieur le président à signer ce document ainsi que l'acte authentique à intervenir.
- **3° La dépense** résultant des frais d'établissement de l'acte notarié, évaluée à 3 700 F sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine au titre de l'exercice concerné compte 211 200 fonction 822 opération 0499.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,